

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALU - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Logement à loyer modéré - Programme Local de l'Habitat - Foyer Dijonnais - Construction de trente-cinq logements 11-15, rue Sadi Carnot - Participation financière de la Ville au titre du déficit d'opération

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Foyer Dijonnais envisage la construction de trente-sept logements, d'une surface utile totale de 3 114,13 m², financés en trente-cinq "Prêts Locatifs à Usage Social" (PLUS) et deux "Prêt Locatifs Aidés d'Insertion" (PLAI), 11-15, rue Sadi Carnot.

Cette opération répond aux objectifs de production et de diversification de l'habitat social, ainsi qu'aux enjeux de mixité urbaine et sociale. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et relève de la catégorie 3 du règlement d'intervention pour les logements PLUS cumulant une surcharge foncière et des contraintes urbaines, architecturales ou environnementales fortes et de la catégorie 4 de ce même règlement pour les logements PLAI correspondant à la production de logements adaptés.

Afin de répondre plus efficacement aux besoins de soutien et de favoriser la réalisation de la programmation, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, par délibération du 23 septembre 2004, et le Conseil Municipal, par délibération du 27 septembre 2004, ont approuvé de nouvelles dispositions de prise en charge partagée des déficits d'opérations d'habitat locatif social.

Conformément à celles-ci, le Foyer Dijonnais fait appel au soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, ainsi qu'à celui de la Ville, afin d'équilibrer le bilan de cette opération mixte.

Aussi, est-il proposé d'attribuer au bailleur social une participation de la Ville, d'un montant total de 149 520,98 € pour la construction de trente-cinq logements 11-15, rue Sadi Carnot, se décomposant comme suit :

- surcharge foncière : 57 423,64 €,
 - surcoût de construction : 92 097,34 €.

Il est précisé que cette opération bénéficiera du concours financier de l'Etat, ainsi que des fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Le Foyer Dijonnais s'engage à affecter cette subvention à la construction de trente-cinq logements 11-15, rue Sadi Carnot. Dans le cas contraire, il sera tenu de rembourser à la Ville les sommes indûment perçues.

En outre, l'attribution et le paiement de la subvention de la Ville sont subordonnés à la transmission par le Foyer Dijonnais, d'une part, d'une copie des décisions attributives des subventions des autres financeurs, d'autre part, d'un état justificatif des dépenses figurant au bilan de cette opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'attribuer au Foyer Dijonnais, représenté par M. Emmanuel Picard, Directeur Général - 8, rue Fevret - BP 30312 - 21003 Dijon Cedex, une participation de la Ville d'un montant total de 149 520,98 € pour la construction de trente-cinq logements 11-15, rue Sadi Carnot, établie en fonction du bilan financier prévisionnel, conformément aux dispositions du Programme Local de l'Habitat (PLH), se décomposant comme suit :

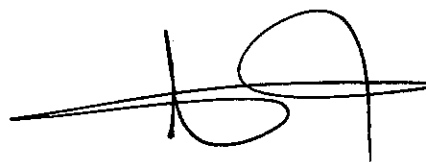
- surcharge foncière : 57 423,64 €,
- surcoût de construction : 92 097,34 €.

2° dire que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement des autres partenaires financiers, d'une part, et à la justification par le Foyer Dijonnais des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;

3° dire que le montant de la dépense sera prélevé sur le crédit ouvert au budget des exercices en cours ou à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2007



PUBLIÉ LE

29.06.07

N



Section : BM

1:1 500